

État civil

Vous pouvez désormais effectuer vos demandes d'actes sur le portail [Espace citoyen-famille](#).

Vous pouvez également effectuer vos demandes par courrier postal ou directement auprès du Service des Affaires Générales.

Tout acte d'État civil sera adressé à votre domicile par courrier postal (délai d'envoi postaux de cinq à huit jours).

Délivrance des actes de naissance

Attention : la Ville de Montmorency ne délivre pas les actes de naissance pour les demandes de titres d'identité.

Vous n'avez pas besoin d'acte de naissance pour faire une demande de passeport ou de carte nationale d'identité. En effet, la Ville de Montmorency est raccordée à la plateforme sécurisée **Comedec**. Ce sont les préfectures qui font, auprès de la commune, les vérifications de l'état civil nécessaires.

Si votre demande concerne un passeport étranger, veuillez le préciser dans la rubrique "autre".

Adresse

Service des Affaires Générales
1bis, avenue Foch
Montmorency
95160

Infos pratiques

Horaires d'ouverture :

- lundi de 14h à 17h
- mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h
- samedi de 8h30 à 12h

Contact

Service des Affaires générales-État civil

1bis, avenue Foch

Tél. : 01 39 34 98 00 (choix 1) ou 01 39 34 95 39

Fax : 01 39 34 98 68

Mail : etat-civil@ville-montmorency.fr